

APPEL A PROJETS 2018

Vision et compensation

CONTEXTE ET OPPORTUNITE

Pour la troisième année, en association avec les professionnels de l'optique des points de vente mutualistes, la Fondation Visaudio¹ lance un appel à projets sur le thème *Mieux comprendre les troubles de la vision*.

L'OMS prévoit en effet une augmentation de l'incidence des troubles ophtalmologiques².

Actuellement, les efforts de recherche se concentrent sur :

- une meilleure connaissance de physiopathologies des affections ophtalmologiques permettant la conception de médicaments, ou de dispositifs médicaux à usages oculaires,
- une approche plus précise et plus sûre de la chirurgie de l'œil par laser ou non, assistée de robotique ou non,
- le partage de bonnes pratiques entre professionnels pour diagnostiquer et orienter le patient vers des soins plus sûrs et adaptés

Le principal objectif de cette campagne est de sélectionner, un ou des programmes d'excellence en lien avec les pathologies du système visuel ou avec les technologies permettant de les diagnostiquer, de les suivre ou les corriger. Les projets sélectionnés devront aboutir à court ou moyen termes à un bénéfice pour l'utilisateur de la filière visuelle ou pour la filière visuelle elle-même.

La volonté de la Fondation est de faire aboutir ces efforts en actions concrètes mis en œuvre dans la filière visuelle.

¹ La fondation Visaudio représente les activités de l'optique et l'audition gérées par les groupements mutualistes adhérents à la Fédération Nationale de la Mutualité Française sous l'enseigne « Les Opticiens Mutualistes »

² Cécité et déficience visuelle, OMS, (<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment>)

OBJECTIFS ET ATTENDUS

Objectif principal

- Proposer un projet de recherche dont les résultats permettront une meilleure prise en charge d'un trouble de la vision

Objectifs secondaires

- Impliquer, si possible plusieurs acteurs de la filière visuelle ;
- Produire, si possible des résultats publiables pour la communauté scientifique

Retombées attendues

- L'objectif attendu du financement est d'amorcer une recherche translationnelle apportant une nouvelle solution à la filière visuelle.

TYPE DE SOUTIEN

Le financement du projet est prévu pour 1 an. Il est fixé à 60 000 €. Il pourra être prorogé d'une année supplémentaire selon les résultats obtenus. (Sans augmentation de budget)

Le budget demandé à la fondation peut compléter un financement déjà existant si celui-ci n'excède pas 80% du coût total du projet. Exemple : un budget demandé à la Fondation en deçà de 30 000€ sur un budget total 150 000 € sera refusé.

Le budget de la Fondation peut, en outre, être utilisé pour financer une étude ancillaire à un programme de recherche plus vaste. A condition que le financement par la Fondation Visaudio soit cité dans toutes publications du projet ancillaire.

ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

- Les établissements du secteur public (CHU, ...) ou du secteur privé non lucratif sont éligibles ;
- La collaboration avec des laboratoires de recherche (Université, INSERM, CNRS, ...) peut également être envisagée ;
- Les équipes des établissements et services de santé mutualistes (SSAM).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter au minimum :

- un curriculum vitae du responsable de l'étude ;
- un dossier de candidature correctement renseigné ;
- un descriptif des objectifs et une proposition détaillée de la méthodologie comportant un calendrier indicatif des travaux, et les résultats attendus ;
- un budget détaillé.

CRITERES DE SELECTION

La sélection des dossiers sera réalisée sur la base des avis rendus d'un comité de pilotage constitué essentiellement de professionnels de la filière visuelle, ophtalmologues et opticiens

Le comité de pilotage sera particulièrement attentif aux critères de sélection suivants :

- Caractère applicatif du projet
- Mise en œuvre à court ou moyen terme
- Durée de réalisation
- Budget

Une attention particulière sera portée aux projets impliquant les différents acteurs de la prise en charge des troubles visuels ou ayant des retombées pour les opticiens.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention d'une année établie sur la base du budget validé par l'organisme porteur du projet et la Fondation Visaudio, sous égide de la Fondation de l'Avenir.

CALENDRIER

ETAPE 1 :	Lancement de la campagne d'appel à projets	30 juin 2018
ETAPE 2 :	Clôture de l'Appel à projets	12 Octobre 2018
ETAPE 3 :	Evaluation des propositions par une commission d'expertise	Octobre 2018
ETAPE 4 :	Sélection du projet par le comité du Gestion	Novembre 2018
ETAPE 5 :	Rédaction de la convention	Décembre-Janvier 2018
ETAPE 6 :	Lancement du projet	1^{er} janvier 2019